

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 64/2016-2021

Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens et Chavannes-près-Renens Secteur 11 - « Triaudes-Sorge »
--

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 64/2016-2021 s'est réunie dans la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz le Mardi 27 août 2020 à 19h30.

Elle était composée des membres suivants :

CDC	Mustafa EBIBI	
	Patrick MARTIN	
	Daniel TAPIS	
ROLC	Rosa LOMBARDI LAMBELET	
	Sophie NOIRAT CHADRIN	
PS	Snezana OLELA	
	Michel WALTER	président-rapporteur

La Municipalité est représentée par Madame la Municipale Nathalie Jaton qui est aussi l'actuelle Présidente de l'Entente Mèbre et Sorge.
Nous la remercions pour sa disponibilité, ses explications et réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

Petite coquille signalée par Madame la Municipale :

A la page 6/8 du préavis, petite erreur de copier / coller : il faut lire 2021 et non 2019.

Présentation générale

La séance commence par une brève introduction de Madame la Municipale :

L'entente intercommunale « Mèbre Sorge » regroupant les quatre communes principales concernées par ce système de canalisation a été créée en 2007. Les premiers travaux de cette entente ont été l'élaboration du PGEE, puis l'année suivante du PGEEi (i comme Intercommunal).

Etant donné que la demande de ce préavis fait partie du plan d'évacuation des eaux PGEEi qui a donc démarré en 2008 le processus d'entretien de ces canalisations, et que cela représente toujours de grosses sommes, la Municipalité a fixé un rythme d'une seule demande de ce type par année.

Planning

Notre plan financier d'investissement prévoit des montants annuels pour ce genre de travaux jusqu'en 2030.

Pour ce qui est des travaux concernant ce préavis, ils seront réalisés l'année prochaine par l'entente en faisant appel à des entreprises spécialisées.

Particularités techniques pour ce tronçon

Pour ce tronçon, il y a trois chambres de visites qui ont été recouvertes de matériaux divers accumulés et qui sont à relever.

Ce genre de problème peut survenir à la suite de :

- poussée de racines
- effondrement
- les niveaux du terrain environnant peuvent aussi changés

Aspects techniques

Les travaux de chemisage de chaque tronçon sont des travaux extrêmement lourds et il faut établir toute une série de « by-pass », à la fois du flux de la canalisation elle-même, celui du cours d'eau et de toutes les entrées provenant des bâtiments avoisinants, ceci pour être en mesure de travailler à sec.

Etant donné que chaque « chemise ou gaine d'étanchéité » peut avoisiner les 20 à 30 tonnes, on peut s'imaginer la difficulté de la mise en œuvre.

Ces chemisiers de collecteur sont constitués d'un polymère durcissant à l'eau chaude sous pression de vapeur qui sèche en quelques jours et la matière finale durcie s'avère moins cassante que le béton.

La durée de vie, encore estimée est de 30 à 40 ans, mais pour l'instant il n'y a pas encore d'expérience aussi longue. Mais ce que l'on peut dire c'est qu'après 10 à 11 ans d'expérience le matériau se comporte correctement, et la canalisation bien plus fonctionnelle.

Aspect financier

Pour rappel, le financement de ces travaux se fait de par la loi, sur des fonds affectés alimentés par les taxes d'utilisation des eaux usées perçues auprès des habitants et des entreprises. Crissier a adopté son règlement communal des taxes sur les eaux par préavis il y a six ans déjà.

Pour rappel la clé de répartition des coûts des travaux entre les communes de l'entente est fixée par la convention existante comme fonction des deux variables principales :

- Le volume d'eau potable consommé par bassin versant communal
- La distance ou longueur d'utilisation de la canalisation sur le territoire communal

La première série de travaux a pu être réalisée grâce au Fonds de réserve qui existait au départ, une fois ce Fonds de réserve épuisé les cinq communes de l'entente ont alors dû financer elles-mêmes ces travaux d'entretien.

Mais d'autres communes vont commencer à utiliser notre réseau de canalisation, à l'exemple de Bussigny, dont la STEP située en bordure de la Venoge a été mise hors service, et sa mise au norme s'avérant trop coûteuse, Bussigny doit réaliser un tronçon au travers du territoire d'Ecublens pour se raccorder sur notre canalisation. Elle paiera donc une taxe de transit de 9.4 cts par M3 (prix 2020), comme le font déjà toutes les communes d'amont : Villars-Ste-Croix, Cheseaux, Cugy, Morrens, Romanel, Lausanne Vernant, Jouxens. Sur l'ensemble des communes transitaires en 2018, le montant total des taxes payées était d'environ 80'000.-.

Question et vœu exprimé par les commissaires :

Qu'en est-il de la qualité des eaux des cours d'eau avoisinant cette canalisation ? La qualité des eaux des rivières Mèbre et Sorge est-elle sous surveillance et analysée par sondage épisodique ?

Selon Madame la Municipale, jusqu'à présent le Canton effectuait épisodiquement des prélèvements et des analyses, mais il a récemment décidé de les arrêter.

Ces frais d'entretien et de rénovation ont aussi pour but de faire évoluer la qualité de l'eau des rivières « Mèbre » et « Sorge », encore faudrait-il pouvoir suivre celle-ci. La commission souhaiterait donc que ces contrôles continuent à être effectués par une instance ou l'autre.

Recommandation de la commission

C'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Crissier, le 8 septembre 2020

Au nom de la commission

Le président-rapporteur
Michel Walter